Cinquante cinquième année. - N° 220 A Jeudi 11 et vendredi 12 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1119

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

857 800 692 RCS Nantes.
ARMOR.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 10299450 EUR.
Adresse : 20, rue Chevreul, 44100 Nantes.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODAC RELATIF AU PROJET COMMUN D'APPORT PARTIEL D'ACTIF (APA) Le projet d'APA est soumis au régime des scissions et au régime de faveur en matière fiscale prévu à l'article 210 B du CGI. Pour la Société Bénéficiaire de l'apport - scission Dénomination : ARMOR BATTERY FILMS Forme juridique : Société par actions simplifiée Adresse du siège où peut être consulté le projet d'APA : 20 Rue Chevreul 44100 NANTES Montant du capital : 5.000,00 € Immatriculation : 892 311 937 RCS NANTES Pour la Société Apporteuse - scindée Dénomination : ARMOR Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège où peut être consulté le projet d'APA : 20 Rue Chevreul 44100 NANTES Montant du capital : 10.299.450 € Immatriculation : 857 800 692 RCS NANTES L'APA porte sur la branche complète et autonome d'activité de R&D, production et personnalisation, commercialisation relative aux collecteurs de courant pour les batteries Lithium-ion (connue sous le nom de « ACES ») et de l'activité de services R&D, conception et fabrication sur-mesure de films enduits hightech (connue sous le nom de « AAC ») et sera réalisé sous réserve des conditions suspensives d'approbation de l'APA par l'associé unique (i) de la Société Apporteuse et (ii) de la Société Bénéficiaire, toutes deux, au vu du rapport du président et du rapport du commissaire aux apports. L'APA impliquant des sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif sont évalués à leur valeur nette comptable au 1/01/2022, estimée sur la base des comptes provisoires projetés au 1/01/2022 de la Société Apporteuse : Actif : 6.234.120 € Passif : 751.180 € La VNC définitive sera celle figurant dans les comptes définitifs au 1/01/2022 et les valeurs ci-dessus pourront être ajustées. Le rapport d'échange des droits sociaux : La parité d'échange est déterminée sur la base des valeurs nettes comptables, d'une part, de la branche d'activité apportée et d'autre part, de la société bénéficiaire : - pour la Branche d'Activité Apportée, la valeur nette comptable des biens et droits apportés est retenue pour 5.482.941 € ; - pour la Société Bénéficiaire, sans activité depuis sa création, la valeur retenue des titres de la Société Bénéficiaire est leur valeur nominale soit 5.000 €. Les engagements hors bilan, notamment IFC, d'un montant estimé de 191.624 €, sont apportés et auraient dû être comptabilisés au titre du passif apporté. Aussi, cet écart constituera

une prime d'apport et sera comptabilisé dans un sous-compte « prime de fusion ». En conséquence, la Société Bénéficiaire réalisera une augmentation de capital d'un montant global, prime d'apport incluse de 5.482.941 € décomposé en (i) 5.291.317 € de valeur nominale, et (ii) 191.624 € de prime d'apport. Ainsi il sera attribué à la Société Apporteuse 5.291.317 actions nouvelles de la Société Bénéficiaire, de 1 euro de VN chacune, entièrement libérées. Il a été convenu que le passif transmis par la Société Apporteuse sera supporté par la Société Bénéficiaire seule, sans solidarité de la Société Apporteuse et ce, en usant de la faculté prévue à l'article L. 236-21 du Code de commerce. Les créanciers des sociétés concernées et dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais légaux au greffe du tribunal de commerce de NANTES, cette opposition n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de l'opération d'apport. Date du projet commun d'APA : 05/11/2021 Date et lieu de dépôt au RCS : le 05/11/2021 au RCS de NANTES pour ARMOR et pour ARMOR BATTERY FILMS.

